

DOSSIER D'ADHESION

Ce dossier est à destination des **UNIVERSITES FRANCAISES**

QUELQUES DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LE GIP UNF3S

- La liste des Universités membres du GIP UNF3S en date du 15 janvier 2017
- Les Cotisations et Droits de Vote

LES ETAPES D'ADHESION AU GIP UNF3S

- 1 / Compléter ces documents :
 - La demande d'adhésion
 - La convention provisoire entre votre Université et le GIP UNF3S (en deux exemplaires originaux)
- 2/ Joindre l'extrait (certifié conforme à l'original) de la délibération de votre Conseil d'Administration actant votre adhésion au GIP UNF3S.
- 3/ Retourner ces 3 derniers documents à l'adresse suivante :

GIP UNF3S

A l'attention du Président-Directeur

Faculté de Médecine – Pôle Formation Avenue Avinée 59 045 LILLE CEDEX

- 4/ A réception de ces documents, le Président-Directeur du GIP UNF3S signe la convention provisoire et vous en retourne un exemplaire original.
- 5/ L'adhésion de votre Université est proposée par le Conseil d'Administration pour approbation aux membres lors de la prochaine Assemblée Générale du GIP UNF3S.



LISTE DES UNIVERSITES MEMBRES (au 15/01/17)

- 1. UNIVERSITE AIX- MARSEILLE (AMU)
- 2. UNIVERSITE D'ANGERS
- 3. UNIVERSITE D'ARTOIS
- 4. UNIVERSITE DE BORDEAUX
- 5. UNIVERSITE DE BOURGOGNE
- 6. UNIVERSITE CAEN NORMANDIE
- 7. UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
- 8. UNIVERSITE FRANCHE COMTE
- 9. UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
- 10. UNIVERSITE DE LA REUNION
- 11. UNIVERSITE LILLE 2
- 12. UNIVERSITE DE LIMOGES
- 13. UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D'OPALE (ULCO)
- 14. UNIVERSITE DE LORRAINE
- 15. UNIVERSITE LYON 1 CLAUDE BERNARD (UCBL)
- 16. UNIVERSITE DE MONTPELLIER
- 17. UNIVERSITE DE NANTES
- 18. UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS
- 19. UNIVERSITE D'ORLEANS
- 20. UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE PARIS 6 (UPMC)
- 21. UNIVERSITE PARIS DIDEROT 7
- 22. UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE (PARIS 10)
- 23. UNIVERSITE PARIS 13
- 24. UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)
- 25. UNIVERSITE PARIS EST MARNE-LA-VALLEE (UPEM)
- 26. UNIVERSITE PARIS-SUD
- 27. UNIVERSITE PERPIGNAN VIA DOMITIA (UPVD)
- 28. UNIVERSITE DE POITIERS
- 29. UNIVERSITE DE RENNES 1
- 30. UNIVERSITE DE ROUEN
- 31. UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT-ETIENNE
- 32. UNIVERSITE DE STRASBOURG
- 33. UNIVERSITE DE TOULON
- 34. UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRESIS



COTISATIONS ET DROITS DE VOTE

Selon le point 2 du Procès Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 décembre 2016

Calcul du montant des cotisations des universités membres pour 2017 et 2018

Nombre d'inscriptions par université membre de l'UNF3S pour l'année universitaire 2011/2012

Source: MENESR - DGESIP/DGRI - SCSESR - SIES - A2.1 - Système d'information SISE

Nombre total d'étudiants en Médecine, Pharmacie, Odontologie et STAPS	Montant de la cotisation	Nombre de voix à l'AG
Inférieur à 500	1 000 €	1
De 501 à 1.000	2 000 €	2
De 1000 à 2.000	3 500 €	3
De 2.000 à 4000	12 000 €	4
De 4.000 à 6.000	17 000 €	8
De 6.000 à 10.000	22 500 €	12
Supérieur à 10.000	28 500 €	16



DEMANDE D'ADHESION

<u>L'(</u>	<u>Jniversité :</u>
No	om :
Ad	resse :
••••	
••••	
Re	présentée par
Té	l : Mail : Mail :
	qualité de Président dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil d'Administration en date
du	/ , dont un extrait certifié conforme à l'original est joint à la demande d'adhésion.
<u>Dé</u>	eclare :
-	Vouloir adhérer au GIP UNF3S, afin de jouir de l'ensemble des droits qui sont attachés à la qualité de membre du GIP et d'assumer toutes les obligations correspondantes ;
-	Avoir pris connaissance des modalités de calcul de la cotisation d'adhésion au GIP UNF3S, adoptée lors de l'Assemblée Générale du 12/12/2016 ;
-	Avoir pris connaissance de la procédure d'adhésion présente à l'article 5 de la Convention Constitutive du GIP
	Fait à, le
	(Signature du Représentant Légal et Cachet de l'Université)



CONVENTION PROVISOIRE

CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE DE REIMS ET LE GIP UNF3S EN VUE DE SON ADHESION AU GIP UNF3S

L'Université, établisse culturel et professionnel, inscrit sous le numéro SIRETsitué :	, dont le siège est		
représentée par son Président	, dument habilite a		
Et	Ci-après dénommée l'«Université»,		
L'Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport, Groupement d'Intérêt Public, inscrit sous le numéro SIREN 185 921 657, dont le siège est sis 42, rue Paul Duez, 59000 Lille, représentée par son Président-Directeur, Patrick LÉVY, dûment habilité à l'effet des présentes,			
Il est arrêté et convenu entre les parties ce qui suit :	Ci-après dénommée l'«UNF3S»,		
L'Université a demandé son adhésion au GIP UNF3S par une demande officielle en date du			
Article 1 : Les droits statutaires et la cotisation de l'Université sont fixés conformément au barème établi lors de l'Assemblée Générale du GIP UNF3S du 12/12/2016. L'Université versera au titre de l'année 2017 le montant de la cotisation annuelle soit dix-sept mille Euros			
(17 000 €). Le versement correspondant interviendra au nom de l'Agent Comptable de l'UNF3S dans un délai de 2 mois à compter de la date de signature de la présente convention.			
Article 2 : En contrepartie, l'Université bénéficiera de tous les GIP UNF3S, en attendant la délibération de l'Assemblée Génér			
Fait en deux exemplaires originaux,			
A, le,			
Le Président de l'Université	Le Président-Directeur du GIP UNF3S, Patrick LÉVY		

^{*} cf. Convention constitutive jointe